

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3054
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2343 pour les services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-2343 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 12-Souvenir-Labelle		
<p><b>Actions :</b> ADJUDICATION</p> <p><b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b></p> <p><b>No contrat :</b> DOS-2343  <b>Estimation :</b> 2 073 907,55 \$  <b>Montant :</b> 1 618 158,15 \$</p> <p><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique  <b>Type de contrat :</b> Service(s) professionnel(s)  <b>Durée du contrat :</b> 36 mois  <b>Récurrence :</b> Non  <b>Reconduction :</b> 0  <b>Nombre d'addendas :</b> 7  <b>Résultat :</b> TLA Architectes inc. 1 618 158,15 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>          Service de la planification et réalisation de projets</p> <p><b>Projet(s)</b>          16444</p> <p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>          L-13081-F</p> <p><b>Titre</b>          Décrétant un emprunt maximal de 27 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des honoraires professionnels nécessaires à la préparation d'études, de plans et devis et autres expertises connexes requis dans le cadre d'activités municipales</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3054												
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-12-12</td> <td>CM-20231212-1203</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2091</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne          APPUYÉ PAR : Ray Khalil</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-2091, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville, de reconstruction de l'annexe du bâtiment et d'aménagement extérieur, phase I, pour le démantèlement des systèmes électromécaniques, de dégarnissage et de décontamination, pour une période de 4 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)          3 414 585,04 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5923)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-12-12</td> <td>CM-20231212-1204</td> <td>RÉSILIATION DE CONTRAT OS-SP-30048</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois          APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de résilier le contrat OS-SP-30048, adjugé à Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. par la résolution CM-20201201-1037, pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation du programme fonctionnel et technique (PFT), des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures requises contre Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. et ses sous-traitants à la suite de la résiliation du contrat OS-SP-30048 pour obtenir tous les documents d'architecture et d'ingénierie, les maquettes, les licences et autres documents résultant des services, et ce, conformément à l'article 3.20 dudit contrat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-6194)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-12	CM-20231212-1203	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2091	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-12	CM-20231212-1204	RÉSILIATION DE CONTRAT OS-SP-30048
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-12-12	CM-20231212-1203	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2091												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-12-12	CM-20231212-1204	RÉSILIATION DE CONTRAT OS-SP-30048												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3054									
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le présent contrat vise à mandater une firme pour les services professionnels en architecture qui fera partie de la nouvelle équipe de professionnels responsable de préparer les plans et devis, ainsi que d'offrir les services durant la construction dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, et ce, suite à la résiliation du contrat OS-SP-30048 par le conseil municipal en date du 12 décembre 2023 lequel avait été adjugé à la firme Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. (l'ancien prestataire).</p> <p>Il est important de souligner que la nouvelle équipe de professionnels, dans le cadre de ce projet, sera constituée de 3 équipes distinctes responsables respectivement de l'architecture, de l'électromécanique, ainsi que de la structure et du civil. Cette nouvelle approche vise à permettre à la Ville de mieux gérer chacune des disciplines impliquées (3 contrats distincts) visant ainsi une coordination plus efficace en vue de l'atteinte des objectifs du projet en termes de célérité et d'efficacité.</p> <p>Mode d'adjudication: formule d'analyse qualité-prix avec prix pondéré.</p> <p>Le système de pondération et d'évaluation des Soumissions est le mode avec la grille de pondération incluant le prix (une seule étape). Une prépondérance de 70% a été accordée à la qualité. Le Comité de sélection a procédé à l'évaluation des critères de qualité indépendamment du prix soumis, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14% critère qualitatif (Expérience du Soumissionnaire)</li> <li>- 7% critère qualitatif (Compréhension du mandat et approche d'exécution contractuelle préconisée)</li> <li>- 14% critère qualitatif (Organisation du travail et qualité des services)</li> <li>- 14% critère qualitatif (Compétence et expérience du Chargé de projet)</li> <li>- 7% critère qualitatif (Concepteur principal)</li> <li>- 3.5% critère qualitatif (Gestionnaire BIM)</li> <li>- 7% critère qualitatif (Surveillant de chantier)</li> <li>- 3.5% critère qualitatif (Autres membres de l'équipe)</li> <li>- 30% prix</li> </ul> <p><b>ANALYSE DES SOUMISSIONS</b>                  =====</p> <p>Après 59 jours de publication, il y a eu 21 fournisseurs qui ont acheté les documents d'appel d'offres. 3 ont déposé une offre, 10 ont retourné le formulaire de non-participation et les autres ne l'ont pas retourné, malgré nos demandes.</p> <p>Après vérification et analyse, les compagnies suivantes ont déposé une offre (incluant TPS et TVQ):</p> <table border="0"> <tr> <td>TLA Architectes inc.</td> <td>1 618 158,15 \$</td> <td>Rang 1 (recommandé)</td> </tr> <tr> <td>Sid Lee Architectes inc.</td> <td>2 425 972,50 \$</td> <td>Rang 2</td> </tr> <tr> <td>Architecture 49 inc.</td> <td>4 180 174,82 \$</td> <td>Rang 3</td> </tr> </table> <p>Le Comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé à la firme qui s'est classée au premier rang.</p> <p>Écart entre l'estimation 2 073 907,55 \$ et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ): 455 749,40 \$ 22% (favorable).</p> <p>L'écart s'explique principalement par le fait qu'il s'agit d'un nouveau format de contrat de services professionnels par discipline. Ainsi, il n'est plus requis pour l'architecte de sous-traiter les travaux afférents à l'ingénierie.</p> <p>D'autre part, on constate un intérêt architectural du bâtiment de l'hôtel de Ville et l'opportunité pour le soumissionnaire de concevoir l'agrandissement du bâtiment. Cependant, la nature du mandat, avec des plans et devis en partie complétés par l'ancien prestataire, rendait l'estimation et la soumission plus ardues. Et, le projet peut paraître plus risqué pour les soumissionnaires de ces disciplines.</p> <p>L'estimation globale pour les 3 contrats mentionnés ci-dessus était de 3.8M\$ et le total des plus bas soumissionnaires conformes est de 4.5M\$. Donc, un écart global sur les 3 contrats de 20% par rapport à l'estimation global. Il est important de mentionner que le plus bas soumissionnaire dans l'un des trois contrats ont a dû être écarté, ce qui peut expliquer également le rapport défavorable à l'estimation global.</p> <p><b>ABSTENTIONS</b>                  =====</p> <p>Se référer à la section « remarques ».</p>			TLA Architectes inc.	1 618 158,15 \$	Rang 1 (recommandé)	Sid Lee Architectes inc.	2 425 972,50 \$	Rang 2	Architecture 49 inc.	4 180 174,82 \$	Rang 3
TLA Architectes inc.	1 618 158,15 \$	Rang 1 (recommandé)									
Sid Lee Architectes inc.	2 425 972,50 \$	Rang 2									
Architecture 49 inc.	4 180 174,82 \$	Rang 3									
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>											

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3054
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 851 300\$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Laval » pour lequel un montant de 59 943 000 \$ est prévu au PTI dont 10 203 000 \$ en 2024.</p> <p>Dépense financée à même les sommes disponibles au L-13081-F.</p> <p>Une dépense de 167 980 \$ (taxes nettes incluses) à titre d'entente-cadre pour laquelle les crédits seront autorisés et engagés au fur et à mesure de l'expression des besoins.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Le début du mandat des professionnels est prévu dès l'octroi du présent contrat dans le but d'obtenir les livrables requis pour le lancement de l'appel de travaux de construction au mois d'août 2025.</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p><b>ABSTENTIONS</b> =====</p> <p>-Architecture EVOQ, Figurr collectif d'architectes, Bisson Fortin, DFS inc., St-Gelais Montminy &amp; Associés Architectes inc. et Cardin Julien inc./ leurs engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis;</p> <p>-Prisme architecture / n'a pas réussi à conformer l'équipe requise au projet;</p> <p>-mdtp atelier d'architecture inc./ n'a pas été en mesure de se conformer aux exigences BIM;</p> <p>-AEdifica/ Certaines conditions lui semblaient peu favorables et n'a pas réussi à conformer l'équipe requise au projet;</p> <p>Affleck de la Riva, architectes S.E.N.C / c'est l'ancien prestataire qui est inadmissible aux contrats de la Ville (RENAVAL).</p> <p>E/C (Enveloppe budgétaire prédéfinie) au montant de 183 960,005 \$ (incluant TPS et TVQ).</p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2343 à TLA Architectes inc. au montant total de 1 618 158,15 \$ (incluant TPS et TVQ) pour les services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la section A « Services durant la conception (incluant les services durant l'appel d'offres) », au montant de 932 228,80 \$ (incluant TPS et TVQ);</li> <li>- la Section B « Services durant la construction » au montant de 501 969,35 \$ (incluant TPS et TVQ); ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;</li> <li>- la section C « Enveloppe budgétaire prédéfinie » au montant de 183 960,005 \$ (incluant TPS et TVQ); ces crédits seront autorisés et engagés au fur et à mesure de l'expression des besoins.</li> </ul> <p>de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2343.</p> <p>(CT:1803638)</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-13081-F un montant de 851 300 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 20 ans.</p> <p>(CT:1803638)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-3054
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1803638 Coût estimé affectant l'année en cours : <b>851 249,15 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Seule la première recommandation nécessite l'approbation du conseil municipal		
une partie de ce contrat, soit un montant de 167 980\$ taxes nettes, fera l'objet de 1 entente cadre (entente contractuelle) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
<u>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</u> Trésorier		<u>2024-06-07</u> AN - MS - JR